



## **GARANTIE À VIE LIMITÉE DE TOWN & COUNTRY APPAREILS AU GAZ**

Town & Country offre les couvertures suivantes à l'acheteur original stipulé sur l'enregistrement de l'appareil:

### **Garantie à vie limitée**

---

La couverture de la garantie à vie limitée porte sur les composants suivants (pièces seulement) :

- La vitre en céramique (dommage causé par la chaleur seulement)
- La chambre de combustion
- L'ensemble du tube du brûleur
- Le fini en porcelaine

### **Couverture complète de 2 ans**

---

Durant les deux années qui suivent la date d'achat, Town & Country réparera ou remplacera toute pièce défectueuse (pièce et main d'œuvre).

### **Conditions**

---

- L'installation de votre foyer doit être confié à un technicien qualifié et doit répondre aux normes locales et nationales.
- L'installation doit être effectuée selon les instructions spécifiées dans le manuel d'installation.
- Le conduit d'entrée doit comporter un piège à sédiments dans les 6 pi avant la valve de commande du gaz.
- L'installateur doit vérifier que le rendement du foyer répond aux exigences de la fiche signalétique.
- Lorsque Town & Country détermine qu'une pièce est défectueuse, la pièce sera remplacée, réparée ou sa valeur sera remboursée selon le gré de la compagnie.
- La brillance des pièces de porcelaine est garantie, mais certaines couleurs deviennent plus foncées lorsque l'appareil est chaud et reprennent leur teinte à la température de la pièce. Le fini peut comporter quelques imperfections puisqu'il est fait à la main.

### **Exclusions**

---

- La garantie ne porte pas sur les pièces lorsqu'elles ont été utilisées de façon incorrecte ou abusive, l'installation est fautive, l'entretien est négligé ou un bris est accidentel.
- Town & Country n'est pas responsable du cadrage, du manteau et toute autre garniture autour du foyer.
- Town & Country n'est pas responsable de l'installation, du fonctionnement et des conditions environnementales hors de son contrôle.
- Town & Country ne doit, en aucune circonstance, être tenu responsable de tout dommage particulier, indirect ou consécutif dont la valeur dépasse le prix original payé lors de l'achat de l'appareil.
- Town & Country peut, à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie.
- Les termes de cette garantie ne peuvent en aucun cas être prolongés ou modifiés par nos représentants ou agents.